

Écrit par le 4 avril 2026

Marcher dans les arbres au Mont Serein



Ca y est, les enfants -principalement de moins de 1,20m- possèdent leur propre parcours accrobranche dans les arbres au Mont Serein. Un cheminement ludique et itinérant combinant de grimper et de se déplacer d'arbre en arbre en suivant un parcours sécurisé.

Dans le détail

Neuf postes en bois supportés par les arbres ont été installés, reliés par des cabanes ludiques pour créer une ambiance féérique. Ces structures permettent aux enfants de cheminer en hauteur, de façon plus ou moins acrobatique, pour pratiquer la liane glissante, le filet araignée, le pas de géant, et s'adonner au plaisir de la glissade dans des troncs d'arbres. Pour la sécurité, une ligne de vie continue garantit aux enfants d'avancer sur le parcours sans risque qu'ils décrochent leur mousqueton. 11€ l'entrée.

Penser à tous

Ce nouvel équipement vient compléter l'activité déjà existante destinée aux enfants de plus d'1,20m. En effet, la station du mont Serein est équipée depuis plus de 10 ans d'un parcours forestier (*accrobranche**). En 2020, le parcours a été déplacé afin de répondre aux besoins sanitaires des arbres et pour permettre, à moyen terme, de développer l'activité.

Ecrit par le 4 avril 2026

Les infos pratiques

Les activités touristiques décrites se trouvent à proximité du Chalet d'accueil. Station du Mont Serein à Beaumont-du-Ventoux. Ouvert 7j/7 à partir de 10h30. Activités et tarifs [ici](#). 04 90 63 42 02. Coordonnées GPS. Latitude 44.183327262140224. Longitude 5.2626389265060425

En savoir plus

Le coût de l'équipement est d'un peu plus de 34 000€ entièrement financé par la Cove (Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin). En 2020, celle-ci a engagé un programme triennal d'investissements tournés vers la transition, avec un objectif de soutien à un développement touristique responsable et durable toutes saisons. Près de 1,8M€HT y sera consacré entre 2021 et 2023, avec le soutien financier acquis de l'État, de la Région et du Département.

M.H.